

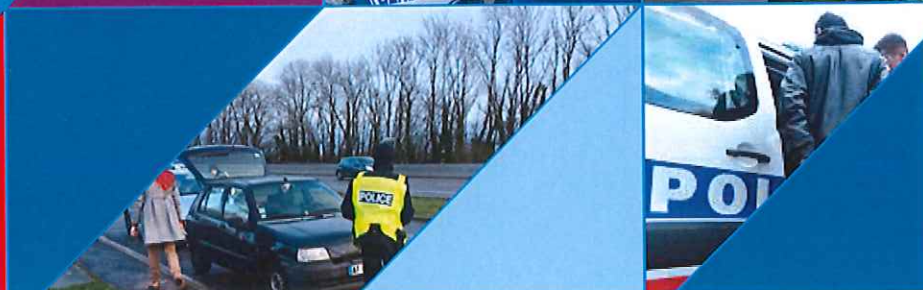


PRÉFET
DU
PAS-DE-CALAIS



Préfecture du Pas-de-Calais

Bilan 2017 de la délinquance et de l'insécurité routière dans le Pas-de-Calais



Bilan 2017 de la délinquance dans le Pas-de-Calais

Précisions méthodologiques :

- Les statistiques de la délinquance sont désormais réalisées par le service statistique du ministère de l'intérieur (SSMI), composé de statisticiens et dirigé par un inspecteur général de l'INSEE.
- Les statistiques évoquées dans ce document concerne les faits commis dans le département du Pas-de-Calais (et non plus par les seules forces de sécurité du département). Ainsi, les faits enregistrés par les forces de sécurité du département mais commis dans un autre département n'y sont pas comptabilisés. Inversement, des faits enregistrés par des forces de sécurité présentes hors du département, mais commis dans le département, y figurent. Cette approche nouvelle, plus proche de la réalité, est désormais permise par la modernisation des systèmes d'information du ministère.
- Le SSMI considère que la marge d'erreur est de + ou - 2 %. Dans ces conditions, sont considérées comme stable les évolutions entre + ou - 2 %, en hausse au-delà de + 2 % et en baisse en dessous de - 2 %.

▲ Une nette diminution de la délinquance générale

La délinquance générale est en baisse sur le département de 3,12 % avec 68 522 Faits Constatés contre 70 730 en 2016. Les services de police et de gendarmerie ont élucidé 30 369 faits soit 44,32 %, ce qui représente une augmentation de 1,94 point par rapport à 2016 où l'on constatait 42,38 % de faits élucidés.

▲ Les atteintes aux biens sont en diminution, avec une très nette réduction du nombre de cambriolages

Précision : les atteintes aux biens » (AAB) forment un agrégat statistique qui regroupe les faits de vols ou tentatives de vols (vols à main armée, vols avec violence, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols simples liés à l'automobile, etc.) et les destructions et dégradations de biens. Cet agrégat représente un peu plus de la moitié des faits de délinquance.

Les atteintes aux biens connaissent **une diminution** en 2017 (36 914 faits contre 39792 en 2016, soit une baisse de 7,23%). Parmi les principaux agrégats, on notera :

- **une très nette baisse des cambriolages : - 6,03 %** (7383 faits contre 7857 faits en 2016 soit 474 faits en moins). Cette baisse est plus marquée pour les cambriolages de locaux d'habitations principales (**- 5,03 %**, soit 218 faits en moins) et de locaux industriels, commerciaux ou financiers (**-17,80 %** soit 273 faits en moins)
- **une diminution des vols et dégradations, -7,23 %** (39 792 faits en 2016 contre 36 914 faits en 2017 soit 2878 faits en moins). Les vols avec violences notamment, que ce soit avec ou sans arme à feu, diminuent nettement de 20,81 % (1389 faits en 2016, 1100 faits en 2017 soit 289 faits en moins).
- **les vols, destructions et dégradations liés aux véhicules sont également en diminution de 8,43 %..** Les vols de véhicules diminuent de 8,36 % (2 608 faits en 2016 contre 2 390 faits en 2017) et les vols d'accessoires sur les véhicules sont en baisse de 7,43%, (2 106 faits en 2017 contre 2 275 faits en 2016). Les vols dans les véhicules enregistrent une nette baisse de 9,5 % (4 403 faits contre 4 865 faits en 2016). Par ailleurs, si les dégradations et destructions ont connu de manière générale une diminution de 4,87 %, les destructions et dégradations de véhicules privés restent stables (2 329 faits en 2017 contre 2 351 faits en 2016).

On notera que pour les atteintes aux biens, les taux de délinquance pour 1000 habitants dans le Pas-de-Calais sont nettement inférieurs à la moyenne nationale.

- atteintes aux biens : 24,59 dans le Pas-de-Calais contre 32,96 au niveau national
- vols sans violence : 19,26 dans le Pas-de-Calais contre 27,34 au niveau national
- cambriolages : 5,08 dans le Pas-de-Calais contre 5,93 au niveau national
- vols avec violence : 0,73 dans le Pas-de-Calais contre 1,52 au niveau national

La seule exception concerne les destructions et dégradations : 4,60 dans le Pas-de-Calais contre 4,09 au niveau national.

■ Les atteintes volontaires à l'intégrité physique restent stables mais les violences intra-familiales continuent d'augmenter

Précision : les « atteintes volontaires à l'intégrité physique » (AVIP) forment un agrégat qui regroupe les faits de violences physiques crapuleuses (à l'occasion d'un vol par exemple) et non crapuleuses, les menaces de violence et les violences sexuelles. Cet agrégat représente environ un quart de la délinquance.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique **restent stables** (14 045 faits contre 14 137 faits en 2016 soit 92 faits en moins).

Toutefois, cette stabilité masque **une nette diminution des violences physiques crapuleuses** (- 20, %, 1 106 faits contre 1391 faits en 2016).

La stabilité de l'agrégat est due en vérité à la hausse :

- ▲ des violences sexuelles : **+ 5,57 %** (1176 faits contre 1114 en 2016)
- ▲ des violences physiques non crapuleuses : **+ 0,88 %** (9151 faits contre 9071 faits en 2016).
- ▲ des menaces de violences : **+ 1,99 %** (2 612 faits contre 2561 faits en 2016)

Ces indicateurs révèlent que la hausse des violences concerne essentiellement le cercle familial ou proche de la victime (amis, voisins, etc.), notamment en raison de la **sur-consommation d'alcool**.

On notera que la tendance enregistrée en 2017 renforce le particularisme du département du Pas-de-Calais, marqué par :

- un niveau de violences physiques crapuleuses très inférieur à la moyenne nationale (0,73 faits pour 1000 habitants contre 1,53 faits pour 1000 habitants en moyenne).
- un niveau de violences intrafamiliales beaucoup plus élevé que la moyenne nationale : cela concerne au total 13 839 victimes pour notre département.
- un taux de violences sexuelles pour 1000 habitants de 0,82 dans le Pas-de-Calais contre 0,64 au niveau national.
- un taux de violences physiques non crapuleuses pour 1000 habitants de 6,37 dans le Pas-de-Calais contre 4,92 au niveau national.

▲ Les escroqueries et infractions économiques et financières augmentent

Avec 6 593 faits en 2017 contre 6208 faits en 2016, les escroqueries et infractions économiques et financières (hors infractions à la législation sur le travail) augmentent de 6 %.

On notera que le Pas-de-Calais est toutefois moins touché que le reste du territoire national par les escroqueries et infractions assimilées : 4,17 faits pour 1000 habitants contre 5,51 faits pour 1000 habitants au niveau national.

▲ Des taux d'élucidation et des infractions révélées par l'action des services à un bon niveau, signe de l'efficacité des services de police et de gendarmerie.

Les « infractions révélées par l'action des services » sont liées à l'activité des services. Leur hausse traduit donc une plus grande efficacité.

- ▲ les infractions à la législation sur les stupéfiants diminuent de 2,5 % (4136 faits contre 4243 en 2016) ;
- ▲ les infractions à la législation sur les étrangers augmentent de 5,5% (577 faits contre 547 en 2016), notamment en raison de la situation migratoire à Calais.
- ▲ les infractions à la législation sur les faux documents augmentent de 2,8% (989 faits contre 962 en 2016).
- ▲ les infractions à la législation sur le travail restent stables (181 faits contre 187 en 2016).

Les taux d'élucidation se situent à un niveau comparable à la moyenne nationale et reste stable par rapport à 2016 : 73 % pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique, 18 % pour les atteintes au bien, 67 % pour les escroqueries et infractions économiques et financières.

▲ Les priorités pour l'année 2018

Quatre priorités peuvent être dégagées pour 2018 :

- ▲ Les services de police et de gendarmerie mettront en œuvre la police de sécurité du quotidien ;
- ▲ Consolider les bons résultats enregistrés en 2017 en matière de lutte contre les vols et cambriolages ;
- ▲ Poursuivre la lutte contre les vols et dégradations liés aux véhicules : le plan départemental de lutte contre les cambriolages sera actualisé ;
- ▲ Renforcer la prévention contre les violences intra-familiales, trop élevées dans le département : un plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes sera adopté ;
- ▲ Accroître le taux d'élucidation, notamment pour les atteintes aux biens.

Bilan 2017 de l'insécurité routière dans le Pas-de-Calais

▲ Le bilan ATB (Accidents, tués, blessés)

L'année 2017 est marquée par une légère baisse de l'accidentologie routière dans le Pas-de-Calais :

- ▲ Baisse du nombre de personnes tuées en 2017, 64 tués contre 67 en 2016 (-4%).
- ▲ Le nombre de personnes tuées sur les routes du département est au plus bas niveau depuis 40 ans.
- ▲ Légère baisse du nombre d'accidents mortels en 2017, 58 accidents contre 60 en 2016 (-3%).
- ▲ Baisse du nombre d'accidents corporels en 2017, 594 contre 617 en 2016 (-4%).
- ▲ Stabilité du nombre de blessés en 2017, 781 contre 784 en 2016.
- ▲ Mais hausse du nombre de blessés hospitalisés en 2017, 484 contre 473 en 2016 (+2%).

	Accidents Corporels	Accidents Mortels	Personnes tuées	Blessés	Hospitalisés Blessés
2016	617	60	67	784	473
2017	594	58	64	781	484
Différence	- 23	- 2	- 3	- 3	+ 11
Evolution	- 4 %	- 3 %	- 4 %	- %	+ 2 %

▲ Zoom sur les accidents mortels

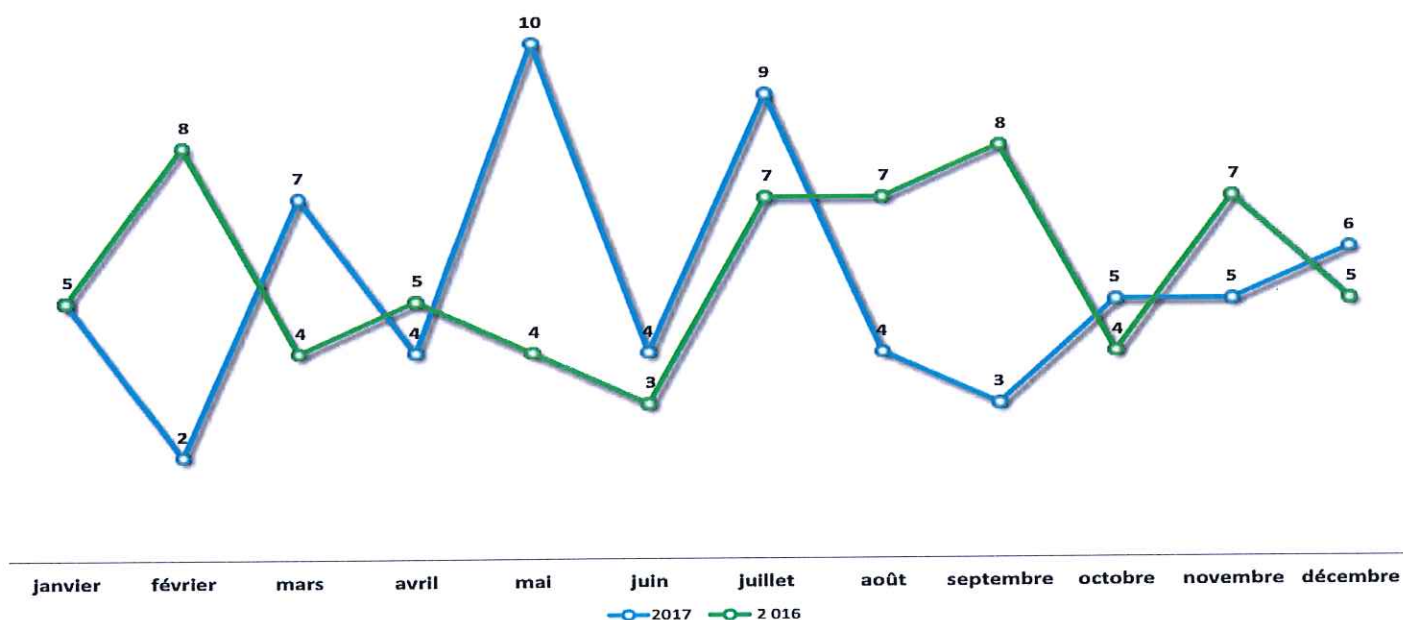
Répartition par catégories d'usagers

L'année 2017 est marquée par une hausse de la mortalité des deux-roues motorisés (10 tués contre 8 en 2016). Les piétons restent fortement impactés avec 20% des personnes tuées en 2017 contre 22% en 2016.

Les usagers des véhicules légers représentent 56% des victimes en 2017 contre 58% en 2016

- ▲ Les piétons représentent 20% des victimes en 2017 contre 22% en 2016
- ▲ Les motocyclistes représentent 11% des victimes en 2017 contre 9% en 2016
- ▲ Les cyclomoteurs représentent 5% des victimes en 2017 contre 3% en 2016
- ▲ Les cyclistes représentent 2% des victimes en 2017 contre 3% en 2016
- ▲ Les usagers «autres» (voiturettes, quads, moto-cross, hippomobiles, engins agricoles, trains...) représentent 5% des victimes en 2017 contre 3% en 2016

Répartition par mois :



En 2017, mai et juillet sont les mois les plus meurtriers (19 victimes soit 30% des décès).

Les chiffres mensuels ont été globalement plus mauvais au cours du 1er semestre 2017 (32 victimes soit 50 % des décès) par rapport à 2016 (29 victimes soit 43 % en 2016).

▲ Répartition par catégories d'âges :

La mortalité des 18-24 ans est en hausse par rapport à 2016. Cette catégorie d'âge représente 23% des tués, contre 19 % en 2016 alors que cette catégorie représente 8 % de la population dans le département.

Concernant les 25-44 ans : forte baisse du nombre de tués (-29 % par rapport à 2016). Les plus de 65 ans se trouvent dans une situation quasi identique.

	2017	2016	% des tués en 2017	% des tués en 2016	% de la population
0 - 17 ans	7	6	11 %	9 %	24 %
18 - 24 ans	15	13	23 %	19 %	8 %
25 - 44 ans	15	21	23 %	31 %	25 %
45 - 64 ans	14	15	22 %	22 %	26 %
65 - 79 ans	8	7	13 %	11 %	11 %
80 ans et +	5	5	8 %	8 %	5 %

▲ Les causes principales des accidents :

Les causes présumées des accidents mortels en 2017, toutes catégories confondues, sont :

- ▲ La vitesse qui reste la première cause de mortalité routière dans le département. Elle concerne 41% des accidents mortels ;
- ▲ L'alcool est impliqué dans 19% des accidents mortels ;
- ▲ Les stupéfiants sont à l'origine de 9% des accidents mortels ;
- ▲ Le non-respect des règles de priorité est responsable de 9% des accidents mortels ;
- ▲ La fatigue ou la somnolence est responsable de 9 % des accidents mortels.

	VITESSE	ALCOOL	STUPEFIANTS	PRIORITÉS	INNATENTION	FATIGUE	AUTRES
2016	19	11	10	5	0	2	24
2017	24	11	5	5	5	5	19
Evolution	+ 5	-	- 5	-	+ 5	+ 3	- 5

▲ L'accidentalité dans les arrondissements :

	Tués		Population *		Tués/pour 100 000 Hab.
Arras	17	27 %	254 557	17 %	7
Béthune	8	12 %	298 235	20 %	3
Boulogne	4	6 %	164 091	11 %	2
Calais	9	14 %	161 726	11 %	4
Lens	10	16 %	370 989	25 %	4
Montreuil	9	14 %	115 626	7 %	4
Saint-Omer	7	11 %	132 444	9 %	3

Proportionnellement au nombre d'habitants, Arras est l'arrondissement le plus concerné.

L'arrondissement de Boulogne-sur-Mer compte le nombre de tués sur les routes le plus bas du département.

▲ Les équipements de contrôles automatisés :

- ▲ 44 radars sanction fixes sont installés dans le département du Pas-de-Calais :
- ▲ 10 radars vitesse classique ;
- ▲ 4 radars vitesse classique double sens, contrôle en approche et en éloignement ;
- ▲ 9 radars discriminants ;
- ▲ 4 radars vitesse moyenne ;
- ▲ 2 radars passage à niveau situés sur un seul site ;
- ▲ 15 radars feux rouges ;
- ▲ 3 radars autonomes sur 2 itinéraires à protéger (en rotation aléatoire) :
 - 2 radars sur la RD 939 entre Aubigny-en-Artois et Le Parcq (2ème radar depuis septembre 2017) ;
 - 1 radar sur la RD 928 entre Hesdin et Saint-Omer.